

22-12-13 *Finances* – Subventions Commune

Extension du système de vidéoprotection – Subvention de la Région

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la Commune poursuit le développement de ses installations de vidéoprotection en coopération avec les services chargés de la sécurité publique.

Pour rappel, les objectifs de ces dispositifs de vidéoprotection sont de :

- Dissuader le passage à l'acte délinquant,
- Améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- Servir le travail d'enquête,
- Permettre une intervention des forces de l'ordre adaptée à la situation,
- Faciliter l'administration de la preuve en justice par les services de police.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite accompagner financièrement les communes qui investissent dans les équipements permettant de répondre au besoin de sécurité exprimé par les habitants et elle soutient le développement de la vidéoprotection permettant :

- La sécurisation des espaces publics,
- La sécurisation des abords des gares routières et ferroviaires,
- La sécurisation des abords des lycées.

L'aide concerne l'acquisition, l'installation et le raccordement de caméras jusqu'aux équipements de restitution et de traitement des images et la création d'un Centre de Supervision Urbain.

A cet effet, la Commune a souhaité compléter et moderniser son système de vidéoprotection actuel et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié à la société Technoman.

Au regard du montant total du projet estimé à 343 605 euros HT, il a été décidé de le décomposer en 3 phases sur les exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025.

La phase 1 qui devrait être réalisée en 2023 est estimée à 178 038 euros HT, dont 85 235 euros HT pour le Centre de Supervision Urbain.

Dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins, ces dépenses peuvent être subventionnées à hauteur de 50 % pour le Centre de Supervision Urbain et 15 000 euros HT par caméra, la subvention étant plafonnée à 50 000 euros par an par commune.

Le budget prévisionnel de la tranche 1 est donc le suivant :

- **Tranche 1** : montant total de l'opération : **178 038 € HT**
- Financement Région : **94 569 €** (42 618 € pour le CSU et 51 951 € pour les caméras)
- Financement Commune : **83 469 € HT**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De valider le projet d'extension du système de vidéoprotection qui lui a été présenté, son coût et son phasage ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, une demande de subvention estimée à 94 569 euros pour financer la création d'un CSU et les installations de vidéoprotection ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet d'extension du système de vidéoprotection qui lui a été présenté, son coût et son phasage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, une demande de subvention estimée à 94 569 euros pour financer la création d'un CSU et les installations de vidéoprotection ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

Le Maire,
Christian SERVANT

A Saint-Priest en Jarez,
Le 13 décembre 2022

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 12 décembre 2022

22-12-13 Finances – Subventions Commune

Extension du système de vidéoprotection – Subvention de la Région

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BOUGAULT à Mme GEUSENS
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. BRUNEAU
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :